



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 juin 1998 — N° 188

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

3 juin 1998

3 juin 1998

Le mercredi 3 juin 1998

N° 188

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 265 Loi concernant la Ville de Laterrière — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1998, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1667-980603)

M. Morin (Dubuc) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 265, Loi concernant la Ville de Laterrière.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 265 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Brassard, ministre des Transports, dépose :

3 juin 1998

Le rapport d'activité de la Société de l'assurance automobile du Québec et contrôle du transport routier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.

(Dépôt n° 1668-980603)

M. le Président dépose :

Le tome I du rapport annuel du Vérificateur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 1669-980603)

Une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 1670-980603)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose les documents suivants :

Copie d'une lettre, en date du 27 mai 1996, envoyée à M. Pierre-André Paré, sous-ministre du Revenu du Québec, par le Grand Chef Joseph Tokwiro Norton, du Conseil mohawk de Kahnawake, concernant le travail de deux fonctionnaires.

(Dépôt n° 1671-980603)

L'avis juridique, en date du 22 janvier 1996, des procureures du ministère de la Justice, Mmes Jocelyne Mailloux Martin et Judith Kucharsky, présenté à M. Pierre-Sarto Blanchard du ministère du Revenu du Québec, concernant un projet d'entente avec M. Byron Horne, «Club Rez Enr.».

(Dépôt n° 1672-980603)

Une note, en date du 19 juin 1995, envoyée à M. Jean-Pierre Côté, coordonnateur ministériel du dossier autochtone au ministère du Revenu, par M. Michel Quintal, de la direction des Taxes II (DGVE-Laval), concernant la plan de réalisation des interventions dans la réserve de Kahnawake.

(Dépôt n° 1673-980603)

Une note interne du ministère du Revenu, en date du 26 février 1996, envoyée à M. Jean-Pierre Côté, coordonnateur ministériel du dossier autochtone, par M. Pierre-Sarto Blanchard, directeur des services administratifs, techniques et de liaisons au bureau du sous-ministre, concernant l'entente intervenue entre le ministère et M. Byron Horne, «Club Rez Enr.».

(Dépôt n° 1674-980603)

3 juin 1998

Motions sans préavis

M. Brodeur (Shefford) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le travail accompli et remercie le maire sortant de la ville de Pointe-Claire, monsieur Malcolm Knox, qui a annoncé, lundi soir, qu'il prenait sa retraite après 28 ans de service public, y compris 16 ans à la mairie de sa ville.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 430, Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, les 5 et 12 juin 1998, et, à cette fin, entende les organismes suivants :

le vendredi 5 juin 1998, à la salle Louis-Hippolyte LaFontaine

- 11 h 00 à 11 h 30, Remarques préliminaires;
- 11 h 30 à 12 h 15, l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ);
- de 12 h 15 à 13 h 00, l'Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec;

le vendredi 12 juin 1998, à la salle du Conseil législatif

- de 11 h 00 à 11 h 45, le Club automobile du Québec (CAA);

3 juin 1998

- de 11 h 45 à 12 h 30, l'Association nationale des camionneurs inc.;
- de 12 h 30 à 13 h 15, le Syndicat des routiers autonomes du Québec;
- de 15 h 00 à 15 h 45, l'Association des propriétaires de camions remorques indépendants du Québec;
- de 15 h 45 à 16 h 30, l'Association des camionneurs du Québec;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente une motion concernant une participation du Parti réformiste du Canada aux consultations de la Commission des institutions sur la «Déclaration de Calgary»; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la «Déclaration de Calgary, notamment en ce qui a trait à une future entente cadre sur l'union sociale, et ce, en regard des droits et compétences de

3 juin 1998

l'Assemblée nationale, du gouvernement du Québec et des revendications historiques de ces derniers», puis de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 432, Loi modifiant l'article 21 du Code civil et d'autres dispositions législatives;

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 417, Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes, et du projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur projet de loi n° 405, Loi favorisant la protection des eaux souterraines.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 419, Loi modifiant la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 420, Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

3 juin 1998

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 419, Loi modifiant la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 419 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 419 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bélanger, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 420, Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 420 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 420 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

À 12 h 23, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, proposant que le principe du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

3 juin 1998

M. Pinard, vice-président, rend sa décision quant à la recevabilité de la motion de scission du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives, présentée par M. Bordeleau (Acadie) à la séance du 2 juin 1998.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission est irrecevable. Les projets de loi proposés dans la motion ne constitueraient pas des projets de loi cohérents qui pourraient exister de façon autonome. En effet, certains articles qui devraient être regroupés dans un même projet de loi, parce qu'ils sont interreliés, se retrouvent dans des projets de loi différents.

Aussi, la présidence ne peut se prévaloir de l'article 193 du Règlement pour corriger la motion de scission pour le motif que le déplacement d'un article d'un projet de loi proposé à un autre aurait pour effet de modifier le contenu des projets de loi et serait donc une correction de fond.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Chevrette.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Jolivet, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 18, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 09.

Adoption du principe

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 444, Loi sur le tabac, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 444 est adopté.

Sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, le projet de loi n° 444 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

3 juin 1998

À 22 h 11, sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 juin 1998, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU